



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS
Service, Environnement

NICE, le

Affaire suivie par Françoise Latapie

☎ 04-93-72-28-57

E-mail : francoise.latapie@alpes-maritimes.gouv.fr

014DDPP RECEP NEGOCE COVASUD

RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE OU DE COURTAGE DE DECHETS

**Le Préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi du n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, et notamment son article 8-1, codifié dans le code de l'environnement article L 541-8,

VU le code de l'environnement, livre V, titres I et IV,

DELIVRE à la société Collecte Valorisation Sud – COVA Sud,

dont le siège est situé : Zone Industrielle Les Tourrades, Chemin de la Bastide Rouge, 06150 Cannes La Bocca,

RECEPISSE de sa déclaration en date du 4 juin 2014, relative à son activité de négoce de déchets non dangereux.

RECEPISSE N° 14618

La validité de ce récépissé est de cinq ans à compter de ce jour.

25 JUIN 2014

Fait à Nice, le **La directrice départementale de la protection
des populations des Alpes-Maritimes**


Dr. **Sophie BELANGER-CHEVEL**

ADRESSE POSTALE : 06286 NICE CEDEX 3 - ☎ 04 93 72 28 00
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>